 146 (2010-2011) — N° 1

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

1 DÉCEMBRE 2010

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION VIH/SIDA

DÉPOSÉE PAR **MM. JEAN-CHARLES LUPERTO ET LÉON WALRY ET MME FRANÇOISE BERTIEAUX, MM. MARCEL CHERON ET MARC ELSEN.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS 3

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA PREVENTION VIH/SIDA 5

DÉVELOPPEMENTS

Le 20 avril 2004, notre Parlement a adopté à l'unanimité une proposition de résolution relative à la lutte contre le VIH/SIDA.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Bruxelles du 6 au 9 juillet 2005 a adopté une résolution sur l'accessibilité des traitements pour les personnes atteintes du SIDA.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, sur recommandation du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA, a recommandé à chaque membre d'insister au sein de son Parlement sur l'importance de l'éducation relationnelle, affective et sexuelle, dont devraient bénéficier toutes les jeunes filles et tous les garçons, en raison notamment de l'impact considérable de cette éducation en matière de prévention, de promotion du respect mutuel et de lutte contre les violences faites aux enfants, aux jeunes filles et jeunes garçons, aux femmes et aux hommes. L'APF a, en outre, constaté que d'énormes efforts urgents étaient à réaliser en ce qui concerne d'une part, l'approche sexospécifique et, d'autre part, le respect des droits des femmes, des jeunes filles et des enfants et a proposé que les parlements prennent en considération l'approche sexospécifique et les droits

humains dans la législation sur le VIH/SIDA.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Paris du 3 au 6 juillet 2009, sur proposition de son Réseau parlementaire de lutte contre le

VIH/SIDA, a recommandé, dans une résolution, notamment le renforcement des mesures de prévention, particulièrement auprès des groupes à risque et des personnes vulnérables.

En 2009, l'APF a également réaffirmé que sans lutte plus résolue et efficiente contre la pauvreté et les processus de paupérisation, les résultats de la lutte contre le VIH/SIDA resteront fragiles et ne s'inscriront pas suffisamment dans une perspective de développement durable et solidaire.

Enfin, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar du 5 au 8 juillet 2010, a mis l'accent sur le caractère fondamental, pour la Francophonie, du respect des droits de la personne dans la réponse au SIDA, et a recommandé aux États membres, lors de l'adoption d'une résolution, d'accroître leur allocation budgétaire dévolue à la réponse au SIDA et de renforcer leur plaidoyer en faveur des contributions au Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et aux autres institutions internationales.

Dans sa Déclaration de Politique Communautaire 2009-2014, le Gouvernement de la Communauté française estime fondamental de rappeler que, malgré les progrès thérapeutiques, le SIDA ne se guérit pas. Il souhaite également, en collaboration avec la Région wallonne :

— en fonction de l'évolution de la maladie, des traitements et comportements, évaluer et le cas échéant réajuster les politiques de prévention, notamment auprès des jeunes et des publics spécifiques, en collaboration avec les acteurs concernés ;

— combattre la banalisation du phénomène du SIDA et continuer à développer l'information relative aux autres IST particulièrement auprès des publics spécifiques ;

— lancer de nouvelles campagnes de sensibilisation à l'usage du préservatif, augmenter le nombre de préservatifs distribués gratuitement et augmenter le nombre de distributeurs de préservatifs ;

— lutter activement contre les discriminations dont sont victimes les personnes séropositives ;

— accompagner l'information sur les IST d'une sensibilisation en faveur du dépistage auprès des femmes et des hommes dès l'adolescence, vu la recrudescence de toutes les IST.

A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA du 1er décembre 2010, l'ONUSIDA a présenté l'évolution de l'épidémie au niveau mondial : le nombre de nouvelles infections du SIDA dans le monde a baissé de près d'un cinquième en dix ans passant de 2,6 millions en 2009 contre 3,1 millions en 1999. Cinquante six pays ont stabilisé ou réduit le taux d'infections.

Tout en soulignant que les efforts doivent se poursuivre, Michel Sidibé, Directeur général d'ONUSIDA s'est déclaré fier des avancées réalisées dans le monde en matière de prévention et d'accès au traitement et précise que les recherches se poursuivent afin de concrétiser d'autres avancées en termes de prévention, notamment les essais

prometteurs d'un gel microbicide.

Cependant, si ces résultats sont encourageants, le rapport d'ONUSIDA nous rappelle que 30 millions de personnes sont mortes du SIDA depuis l'apparition de la maladie et 60 millions ont été infectées. Plus de 33 millions de personnes sont porteuses du virus du SIDA et le nombre d'enfants et de jeunes contaminés est en constante augmentation.

La situation reste donc dramatique d'autant que pour l'année 2009, la croissance des investissements dans le dépistage et les soins a, pour la première fois, diminué.

Le même jour où se confirme, au niveau mondial un ralentissement de la progression de l'épidémie, l'Institut de Santé Publique Belge constate que, jamais depuis son apparition, il n'a été diagnostiqué un nombre aussi important de nouvelles infections qu'en 2009. 1.135 nouveaux cas ont été diagnostiqués en 2009 soit trois par jour en moyenne.

Il est interpellant de constater que malgré les moyens dont dispose notre pays, malgré les campagnes d'information et de prévention, malgré les distributions de préservatifs et la large possibilité de procéder à un dépistage anonyme et gratuit, l'épidémie gagne du terrain sur notre territoire.

Le SIDA reste donc bien d'actualité et le chemin à parcourir dans la lutte contre cette épidémie est encore long.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA PREVENTION VIH/SIDA

— Constatant que le dernier rapport d'ONUSIDA fait état de progrès importants réalisés contre l'épidémie, mais souligne que ces avancées sont fragilisées notamment en raison de la stigmatisation, la discrimination et l'insuffisance des ressources humaines, financières et techniques ;

— Considérant les résultats du rapport annuel 2009 de l'Institut de Santé Publique sur l'épidémiologie du SIDA et de l'infection au VIH en Belgique ;

— Considérant la persistance du VIH/SIDA dans l'espace francophone, qui se traduit par le nombre élevé de malades et un nombre toujours important de nouvelles contaminations ;

— Considérant la grande vulnérabilité des groupes à risque et la nécessité d'assurer la protection de leurs droits fondamentaux et de lutter contre toutes formes de discrimination à leur égard ;

— Considérant les résolutions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie enjoignant ses membres à respecter les droits de la personne dans la réponse au VIH/SIDA ;

— Rappelant la pertinence et son attachement à sa résolution du 20 avril 2004 relative à la lutte contre le VIH/SIDA ;

Le Parlement de la Communauté française,

— Invite le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'intégrer la lutte contre le VIH/SIDA dans une approche plus globale relative à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et demande que les différents ministres du Gouvernement de la Communauté française concernés par le sujet collaborent entre eux et avec les Gouvernements de la Région wallonne et de la COCOF compétents pour l'agrément des centres de planning familial ; et ce afin de créer les synergies nécessaires à la mise en œuvre rapide d'une généralisation phasée et progressive, tenant compte des contraintes budgétaires, des modules d'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'ensemble des élèves de la Communauté française ;

— Invite le Gouvernement à travailler de concert avec le niveau fédéral à une meilleure accessibilité du dépistage du VIH / SIDA ainsi que des autres IST ;

— Invite le Gouvernement à intensifier son soutien aux professionnels du secteur de la lutte et de la prévention du VIH/SIDA et des autres IST ;

— Charge le Gouvernement et particulièrement le ministre ayant la culture et la santé dans ses attributions, d'encourager les initiatives ayant pour objectif de lier l'art au VIH/SIDA afin de stimuler la réflexion et le dialogue, et de créer un lieu d'expression accru sur les questions liées au SIDA ;

— Demande au Gouvernement de transmettre au Parlement, chaque année au 1er décembre, un rapport relatif à la prévention et la lutte contre le VIH / SIDA et des autres IST ;

— Le Parlement de la Communauté française s'inscrira lui-même dans ce cadre notamment en suscitant un débat en son sein et en arborant à son édifice le logo de la prévention du SIDA.

J.-Ch. LUPERTO

L. WALRY

Fr. BERTIEAUX

M. CHERON

M. ELSEN